conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version 10.1

Date de révision: 10.01.2022

Numéro de la FDS:

C0197

Date de dernière parution: 10.01.2022

Date de la première version publiée:

10.01.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial COMPO Engrais fraisiers

Code du produit 000000002536202017

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

Utilisation de la substance/du :

mélange

Engrais

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les

doses adéquates.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société COMPO Benelux nv

> Venecolaan 65 B-9880 Aalter

Téléphone +32-09/311 00 00

Téléfax +32-09/298 09 49

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS compo@compo.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service technique aux consommateurs

Téléphone:+32(0)9/311.00.14

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.01.2022 10.1 10.01.2022 C0197 Date de la première version publiée:

40.04.2022

10.01.2022

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27- XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	< 45
heptahydratesulfate ferreux, heptahydrate	7782-63-0 231-753-5 026-003-01-4	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 25 %	< 2
tétraborate de disodium, pentahy- drate	12179-04-3 215-540-4 005-011-02-9	Repr. 1B; H360FD Limite de concentration spécifique Repr. 1B; H360FD >= 6,5 %	< 0,4

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version 10.1

Date de révision: 10.01.2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 10.01.2022

Date de la première version publiée:

10.01.2022

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

C0197

En cas d'ingestion Ne PAS faire vomir.

Se rincer la bouche à l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Le produit est compatible avec les agents standards de lutte

contre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte

contre l'incendie, si nécessaire.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux Information supplémentaire

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pas de précautions spéciales requises.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version 10.1

Date de révision: 10.01.2022

Numéro de la FDS:

C0197

Date de dernière parution: 10.01.2022

Date de la première version publiée:

10.01.2022

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explo-

sion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains

avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le

contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans

un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage

en commun

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des

alcalis.

Classe de stockage (Alle-

magne) (TRGS 510)

: 5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du ni-

trate d'ammonium

Température de stockage

recommandée

: 5 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations con-

cernan.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.01.2022 10.1 10.01.2022 C0197 Date de la première version publiée:

10.01.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
heptahydratesul- fate ferreux, hep- tahydrate	7782-63-0	VLE 8 hr	1 mg/m3 (Fer)	BE OEL
tétraborate de disodium, penta- hydrate	12179-04-3	VLE 8 hr	2 mg/m3 (Borate)	BE OEL
		VLE 15 min	6 mg/m3 (Borate)	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	36 mg/m3
			systémiques	
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	5,12 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Ingestion, Con-	Long terme - effets	2,56 mg/kg
	teurs	tact avec la	systémiques	p.c./jour
		peau		
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	8,9 mg/m3
	teurs		systémiques	
heptahydratesulfate	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	13,95 mg/kg
ferreux, heptahydrate		peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Ingestion	Aigu - effets systé-	99,6 mg/kg
	teurs		miques	p.c./jour
	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	1,4 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Dermale	Long terme - effets	6,97 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
tétraborate de di-	Travailleurs	Contact avec la	Exposition à long	316,4 mg/kg
sodium, pentahydrate		peau	terme	p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long	6,7 mg/m3
			terme	
	Consomma-	Contact avec la	Exposition à long	159,5 mg/kg
	teurs	peau	terme	p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Exposition à long	3,4 mg/m3
	teurs		terme	
	Consomma-	Ingestion	Exposition à court	0,79 mg/kg
	teurs		terme, Exposition à	p.c./jour
			long terme	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.01.2022 Version Date de révision: 10.1 10.01.2022 C0197 Date de la première version publiée:

10.01.2022

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
tétraborate de disodium, penta- hydrate	Eau douce	2,02 mg/l
	Sol	5,4 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux inutile dans les conditions normales d'utilisation

Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

inutile dans les conditions normales d'utilisation Remarques

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

Vêtements de protection à manches longues

produit.

Protection de la peau et du

corps

Protection respiratoire non requis

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique solide

Couleur divers

Odeur légère

Point de fusion/point de con-

gélation

Se décompose avant de fondre.

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Non applicable

Inflammabilité Donnée non disponible

Point d'éclair Non applicable

Température de décomposition

> 130 °C Température de décompo- :

sition Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version 10.1

Date de révision: 10.01.2022

Numéro de la FDS: C0197 Date de dernière parution: 10.01.2022

Date de la première version publiée:

10.01.2022

mique.

Le produit est susceptible d'auto-entretenir et de développer

la décomposition thermique.

pH : 5-7

Concentration: 100 g/l

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement soluble

Pression de vapeur : Non applicable

Masse volumique apparente : 0,9 - 1,3 kg/m³

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version 10.1

Date de révision: 10.01.2022

Numéro de la FDS:

C0197

. 5

Date de dernière parution: 10.01.2022 Date de la première version publiée:

10.01.2022

Toxicité aiguë par voie orale

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Méthode de calcul

Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par inhalation

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Méthode de calcul

Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Méthode de calcul

Remarques: Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le

produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la

peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Non classé

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version 10.1 Date de révision: 10.01.2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 10.01.2022

Date de la première version publiée:

10.01.2022

Remarques

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

C0197

Produit:

Remarques : Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Éliminer le produit dans une déchetterie ou par un organisme

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version 10.1 Date de révision: 10.01.2022

Numéro de la FDS:

C0197

Date de dernière parution: 10.01.2022 Date de la première version publiée:

10.01.2022

agréé.

Les numéros de code des déchets sont les recommandations du fabricant en fonction de l'utilisation prévue du produit. Catalogue européen des déchets: 02 01 09 Déchets de produits chimiques pour l'agriculture à l'exception de ceux men-

tionnés au 02 01

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Eliminer le récipient dans une déchetterie ou par un orga-

nisme agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2071
ADR : UN 2071
RID : UN 2071
IMDG : UN 2071
IATA : UN 2071

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
ADR : ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
RID : ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

IMDG : AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER

IATA : Ammonium nitrate based fertilizer

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : M11

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : M11

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version 10.1

Date de révision: 10.01.2022

Numéro de la FDS:

C0197

Date de dernière parution: 10.01.2022

Date de la première version publiée:

10.01.2022

RID

Groupe d'emballage Non réglementé

Code de classification M11

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

EmS Code F-H, S-Q

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-958

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y958 Groupe d'emballage

Étiquettes Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-958

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) Y958 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnenon

ment

ADR

Dangereux pour l'environne-

ment

Dangereux pour l'environnenon

ment

IMDG

Polluant marin non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la : Les conditions de limitation pour les

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version 10.1

Date de révision: 10.01.2022

Numéro de la FDS:

C0197

ia i DS.

Date de dernière parution: 10.01.2022

Date de la première version publiée:

10.01.2022

mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains ar-

ticles dangereux (Annexe XVII)

entrées suivantes doivent être prises

en compte:

nitrate d'ammonium (Numéro sur la

liste 58)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). tétraborate de disodium, pentahy-

drate

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisa- :

tion et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

précurseurs d'explosifs réglementé Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: https://ec.europa.eu/home -affairs/s ites/homeaffairs/files/what-we-

do/policies/crisis-and-

terrorism/explosives/explosives-

precursors

/docs/list_of_competent_authorities_ and_national_contact_points_en.pdf

Autres réglementations:

Allemagne: TRGS 511 (nitrate d'ammonium)

Allemagne: GefStoffV, Annexe I, n° 5 (nitrate d'ammonium: groupe BII)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.01.2022 10.1 C0197 Date de la première version publiée: 10.01.2022

10.01.2022

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë Eye Irrit. Irritation oculaire

Ox. Sol. Matières solides comburantes Repr. Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Voir les rubriques: 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 13.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de

L'information donnée provient de travaux qui font référence et

de la littérature.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais fraisiers



Version 10.1 Date de révision: 10.01.2022

Numéro de la FDS:

C0197

Date de dernière parution: 10.01.2022

Date de la première version publiée:

10.01.2022

données de sécurité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR